

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin  
COMMUNE DE FURDENHEIM



## ARRETE RELATIF A LA CAPTURE DES CHATS ERRANTS EN VUE DE LEUR STERILISATION

**Le Maire de la Ville de Furdenheim**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2212-2,

**Vu** le Code de la Santé Publique,

**Vu** le Code Rural et notamment son article L. 211-27,

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental du Bas-Rhin et plus particulièrement son article 99-6,

**Considérant** la prolifération des chats errants sur la commune de Furdenheim

**Considérant** la demande de l'association de protection animale : SPA de SAVERNE – 68, rue de l'Ermitage 67700 SAVERNE,

**Considérant** le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation.

**Article 2**

Il est prévu une opération de capture du 30 mars 2022 au 30 avril 2022 dans tous les lieux publics de la commune. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

**Article 3**

L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la SPA de SAVERNE – 68, rue de l'Ermitage 67700 SAVERNE

**Article 4**

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection SPA de SAVERNE (68, rue de l'Ermitage - 67700 SAVERNE).

**Article 5**

Le présent arrêté sera affiché en mairie. Le délai de recours contre le présent arrêté est de deux mois.

**Article 6**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- contrôle de légalité de la Préfecture par voie dématérialisée
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim
- la police municipale
- la SPA de SAVERNE
- affichage en mairie
- Registre des Arrêts du Maire (Registre Administration Générale)
- Recueil des Actes Administratifs.

A Furdenheim le 09/03/2022

Le Maire

**Jacques WURTZ**  
Adjoint au Maire

